LE CRESCENT.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
CORPORATION DE LA NOUVELLE ORLÉANS

OFFICIEL.

CONSEIL DES ALDERMEN DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

SEANCE DE MERCREDI, 8 septembre 1852.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

Membres présents : MM. W. C. C. Claiborne, président "pro tem"; MM. Burke, Clarke, Giquel, Lugenbuhl, Sewell et Stocton.—7.

Absent : M. C. Labatut.—1.

Après la lecture du journal de la séance précédente,

LETTRES, PÉTITIONS, ETC.

Diverses communications du trésorier, au sujet des finances, sont référées au comité de finance.

Prise est faite de la lettre suivante du contrôleur :

BUREAU DU CONTRÔLEUR.
VILLE de la Nlle-Orléans, 6 septembre 1852.

A l'Honorable Président et à MM. les membres du Conseil de Ville.

Messieurs,—J'ai refusé de contrôler deux certificats de voyer, à cause de certaines particularités relatives aux travaux exécutés en outre des contrats. Par jugé à M. J. M. Forgay, lundi, le 31 mai dernier, le contrat pour la fourniture de tous les matériaux, et pour le pavage en blocs de granit carrés de chacune des rues actuellement le marché Sorapuru, à raison de $2 80 le yard ; conformément au contrat de la seconde municipalité avec P. Fox, il a droit à 25 cents par yard carrée pour le pavage : de plus, il a été obligé de changer les mauvaises pierres à fossé et de les remplacer par de nouvelles pierres polies et bien taillées qu'il a fournies lui-même, la ville n'en ayant pas.

Le voyer m'a dit qu'il était d'usage de payer les contractants pour les travaux additionnels que leur causait le nivellement des rues ; mais n'ayant pu trouver une résolution qui m'autorisât à le faire, je crois de mon devoir de soumettre cette question à Votre Honorable Corps, et de lui demander des instructions.

Avec le plus grand respect, je suis, messieurs, Votre obéissant serviteur.

(Signé) O. DE BUYS, Contrôleur.

M. Burke présente la résolution suivante, laquelle est adoptée sur dispense des règlements :

Résolu que le contrôleur de la ville contrôle le compte de Patrick Fox, d'après le certificat du voyer, pour la somme de quinze cent quatre-vingt-cinq piastres et trente-cinq cts (1585 35) pour travaux exécutés par le dit Fox, d'après son contrat avec l'ex-seconde municipalité, en faisant le pavage en blocs carrés de la rue Tchoupitoulas, depuis la rue Benjamin jusqu'à la rue Rodriguez.

Lecture est faite de la communication suivante de O. De Buys, contrôleur :

BUREAU DU CONTRÔLEUR.
VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS, 30 août 1852.

A l'Honorable Président et à Messieurs les membres du Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,—Conformément à un avis public, j'ai à vous apprendre que j'ai adjugé aujourd'hui le contrat pour la construction d'une case à pompe à deux étages, à l'usage de la compagnie Ironsides Phœnix No 3, à Robert Hamilton, voyant pour sécurité Patrick Irwin, pour la somme de trois mille six cent soixante-quinze piastres.

Très respectueusement, votre obt. serviteur,

O. DE BUYS, Contrôleur.

Sur motion de M. Sewell, l'adjudication ci-dessus est approuvée.

Lecture est faite de la communication suivante de L. H. Pilié, voyer de la ville.

BUREAU DU VOYER.—HÔTEL-DE-VILLE.
NOUVELLE ORLÉANS, 2 septembre 1852.

A l'Honorable Conseil Général des Aldermen.

Messieurs.—Conformément aux résolutions Nos 248, 262 et 263, approuvées le 5 août 1852, et relatives au plan d'un grillage en fer et en bois pour la place Washington, au coût d'un chemin planchéié sur la route de la Métairie, et au coût et aux avantages qui résulteront de l'ouverture de la rue d'Enghien jusqu'au lac Pontchartrain,—j'ai l'honneur de rapporter :

1. Que le coût probable d'un grillage en bois autour de la place Washington, sera de $6,400, et celui d'un grillage en fer, avec des fondations en granit, sera de $13,000 ; l'un ou l'autre de ces grillages devant être fait d'après les plans qui accompagnent ce rapport. Dans mon opinion, le grillage en fer, quoique coûtant environ le double du grillage en bois, me semble plus économique, car il durera presque éternellement, tandis que l'autre serait pourri avant six ans.

2. En prenant pour base le prix auquel le chemin de planches de la rue des Grands-Hommes a été adjugé, le coût d'un chemin planchéié sur la route de la Métairie, depuis le nouveau Canal jusqu'à la Halle Bretonne, sans compter les fossés des deux côtés, serait de $34,716, tandis que le coût d'un chemin à coquilles, avec la fouille des fossés, ainsi qu'il a été adjugé dernièrement à F. Marquez, serait de $26,170.

3. Les avantages qui résulteraient de l'ouverture de la rue d'Enghien jusqu'au chemin de Gentilly, et de là au lac Pontchartrain, seraient d'abord d'abréger de trois milles le chemin qu'ont à faire les planteurs de Gentilly pour le transport de leurs légumes, et en suite d'améliorer la salubrité de cette partie de la ville. Le coût probable de l'ouverture de cette rue, et de la confection des fossés, serait de $11,000.

Tandis que je suis sur ce sujet, qu'il me soit permis de dire que depuis de nombreuses années le ouvrage des marais, situés entre notre ville et le lac, a attiré l'attention des hommes de science et des citoyens en général, et tous sont restés d'accord que si l'on y parvient, la salubrité de la ville y gagnera énormément. Par conséquent, cette amélioration est digne de votre attention immédiate, et ne peut manquer d'être approuvée par vous, car elle ne coûtera que quelques milliers de piastres. D'après mes calculs, vingt-cinq hommes pourraient, dans une période de quatre années, couper tous les arbres qui se trouvent entre le nouveau canal et le lac Pontchartrain, et cela coûterait environ $10,500 par an, de sorte qu'avec $42,500, notre ville serait la plus salubre des Etats-Unis.

Je suis, très respectueusement, votre obéissant serviteur,

LOUIS H. PILIE, voyer de la ville.

Sur motion de M. Clarke, le premier paragraphe, relatif au grillage de la place Washington, est adopté.

A l'égard du second paragraphe, M. Clarke présente la résolution suivante, sur dispense des règlements :

Résolu que la vente du contrat par le maire, le 29 mars 1852, à F. Marquez, pour le pavage en coquilles et le nivellement du chemin de la Métairie et de la rue Washington, soit et demeure approuvés, ainsi que la sécurité, F. Sambois, nonobstant toute résolution de ce Conseil à ce contraire.

M. Sewell propose de déposer la dite résolution sur le bureau, sujet à l'appel. — Rejeté.

M. Clarke en demande l'adoption.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion, il appert que MM. Burke, Clarke, Claiborne, Giquel, Lugenbuhl et Stockton votent dans l'affirmative—6.

Et que M. Sewell vote dans la négative—1.

En conséquence, la dite résolution est adoptée.

Le troisième paragraphe est référé au comité des rues et débarcadères.

Une lettre des membres de la compagnie des tuyaux Liberté, demandant le renouvellement de la charte de la dite compagnie, est lue et sur motion de M. Stockton, référée au comité des incendies.

Une lettre de la compagnie d'incendie Jefferson No 22, demandant le paiement d'un compte à Cosgrove et Boyle, pour tuyaux fournis à la dite compagnie, est lue et référée au comité des incendies.

Lecture est faite d'une lettre de M. J.B. Jeanin, relativement au bail d'une certaine maison par l'ex-municipalité No 1, à l'usage d'une école publique, et demandant le loyer de la dite maison jusqu'à ce que les réparations soient faites.

Sur motion de M. Lugenbuhl, elle est déposée sur le bureau indéfiniment.

Lecture est faite d'une pétition de Thomas J. Spear, demandant la permission de se servir du terrain neutre pendant une période très courte, dans le but de faire des encans de chevaux, drays, etc.

Sur motion de M. Stockton, la dite pétition est référée au comité de police.

Une communication de David Moore et John Paul, relativement à un contrat avec J. W. Boon, est référée au comité de finances avec pouvoir d'agir.

Un mémoire de certains propriétaires sur le chemin de Gentilly, s'opposant à la création d'un cimetière sur le dit chemin, est lu et référé au comité des rues et débarcadères.

Une pétition de MM. C. H. Cralline et F. Weinspock, demandant le renvoi d'une amende qui leur a été imposée par le quatrième district, est référée au comité des rues et débarcadères.

Une communication de S. Newburger, au sujet de la copie du tableau d'état qu'il doit fournir au Conseil de Ville, et demandant une augmentation de salaire, est lue et référée au comité de finances.

Une lettre de Davis, Martin, Graham et Mc Lanahan, contractans pour réparer les quais du second district, demandant qu'il leur soit permis de donner caution personnelle, et de retirer les $12,000 de bons en billets de l'ex-seconde municipalité déposés par eux, est, sur motion, référée au comité de finances, avec pouvoir d'agir.

Une pétition de M. Deveugh, demandant des secours, est déposée sur le bureau.

Une lettre de MM. R. Gardère et Thomas Mc Knight est référée au comité judiciaire.

Une lettre de Franck Altman, offrant Joseph Gontz comme sécurité pour le contrat au sujet de l'éclairage des lampes, est lue et référée au comité de finances avec pouvoir d'agir.

Une lettre de Patrick Ward, ex contractant pour le nettoyage des rues du second ward de l'ex-seconde municipalité, est, sur motion de M. Lugenbuhl, référée au comité des réclamations.

Une lettre de M. P. Carmody, demandant le transfert du contrat pour la réparation des ponts et traverses dans le premier district, est référée au comité de finances, avec pouvoir d'agir.

Un compte de l'Orléanais, s'élevant à trois-cent-quatre-vingt-dix huit piastres, pour annonces, est lu et référé au comité de finances.

Une pétition de D. T. Donovan, réclamant vingt piastres payées pour taxes de 1851 sur propriétés foncières qui n'ont jamais été assessées, est référée au comité des réclamations.

Une lettre de l'Orléanais contenant un compte, est lue et référée au comité de finances.

Une pétition de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain, demandant la permission de construire un verandah sur les Champs-Elysées, entre Victoire et Moreau, dans l'intérêt du public, est lue et, sur motion de M. Claiborne, la résolution suivante est adoptée sur dispense des règles :

Résolu que la compagnie du chemin de fer Pontchartrain soit et demeure autorisée à construire un verandah, soutenu par des colonnes sur l'espace réservé aux banquettes de chaque côté du centre de la rue des Champs-Elysées, et en face des bâtisses projetées, pour l'accommodement des passagers, entre les rues Victoire et Moreau.

ÉMANCIPATIONS.—PREMIÈRE LECTURE.

Les pétitions suivantes sont lues et référées au comité judiciaire :

De A. Robert, avocat de Charles Huchet Kernion, à l'effet d'émanciper l'esclave Adélaïde.

De William Stone, à l'effet d'émanciper l'esclave Isaac.

De Jacob Green, à l'effet d'émanciper l'esclave Edmond.

De Martin Blache, avocat de Julian M. Sturtevant, exécuteur de Richard Fayerweather à l'effet d'émanciper la "statu liber" Victorine et ses enfants.

Des héritiers de Mme Lalaurie, à l'effet d'émanciper les esclaves Patsey et Elodie.

De François Mayorquin, à l'effet d'émanciper l'esclave Agathe.

M. Clarke demande que les tableaux de finances venant du département du trésorier, et qui avaient été référés au comité de finances, soient enregistrés dans les minutes sans être lus.—Adopté.

RAPPORT SEMI-MENSUEL DU TRÉSORIER.
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DOIT.

A balance, au dernier rapport	$83,565 47
Montants reçus depuis, à savoir :	
Geôle de police	$ 451 26
Taxes, 1851	27,860 85
Taxes, 1850	2,216 98
Taxes, 1849	61 —
Taxes de 1848	134 38
Taxes de 1847	1 —
Taxes de 1846	0 50
Taxes de 1845	1 50
Taxes de 1844	1 —
Ouvertures de rues	171 92
Annonces	19 25
Cafés	5,440 —
Droits de Levée	6,682 50
Taxe spéciale de pavage	4,677 50
Taxes sur capital, 1850	43 75
Taxes sur capital, 1851	315 50
Rentes de terre	189 05
Amendes	22 —
Municipalité No 3	810 —
Ville de Lafayette	37 75
	347 75
	$82,152 75

AVOIR.

Déboursé pour le compte de :

Municipalité No 1	9,600 17
Municipalité No 2	12,113 56
Municipalité No 3	10,504 29
Ville de Lafayette	1,799 58
	34,017 60
Billets payables	900 25
Intérêts	13 75
Annonces	8 —
Dessèchement	742 92
Legs Girard	5,010 00
Maison de Refuge	154 84
Enquêtes	1,905 00
Compagnies d'incendies	3,005 00
Frais de justice	22 10
Eclairage	1,339 75
Dépenses de bureau	245 10
Ouvertures de rues	12,193 85
Matériaux de pavage	2,470 97
Pavage	4,800 00
Ecoles Publiques	2,179 41
Geôle de police	15 76
Compagnies militaires	250 —
Cours	1247 58
Commissions	947 90
Casuel	1,546 84
Charité	429 00
Elections	234 56
Impressions	321 27
Police	45 00
Rues	592 11
Banquettes	758 51
Maison de Travail	752 90
Balance en main, ce jour	5,998 69
	$82,152 75

Nouvelle-Orléans, ce 31 juillet 1852.
(Signé) J. A. DUBEL, Dép.-Trésorier.

RAPPORT SEMI-MENSUEL DU TRÉSORIER.
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DOIT.

A balance au dernier rapport	$5,998 69
Montants reçus depuis :	
Municipalité No 3	3,377 76
Ville de Lafayette	2,347 28
Ouverture de rues	51 20
Cimetières	815 50
Amendes	273 00
Droits de levée	3,333 90
Taxes, 1848	290 38
Taxes, 1849	276 96
Taxes, 1850	3,248 67
Taxes, 1851	26,922 17
Impressions	52 45
Geôle de police	291 50
Rentes de terres	762 81
Magasin à poudre	199 49
	$47,941 76

AVOIR.

Montants déboursés :

Municipalité No 1	3,479 81
Municipalité No 2	1,068 96
Municipalité No 3	3,053 32
Ville de Lafayette	340 20
	6,941 79
Elections	114 77
Police	3 20
Ecoles Publiques	1,347 13
Fournitures	370 42
Charité	510 94
Marchés	1,886 40
Rues	6,141 27
Dessèchement	47 88
Quais et levées	2,795 09
Salaires	483 31
Casuel	936 00
Cimetières	480 00
Amendes	18 00
Compagnies d'incendies	582 25
Maison de refuge	63 90
Eclairage	1,491 49
Compagnies militaires	70 00
Ouverture de rues	440 00
Dépenses de bureau	322 90
Geôle de police	369 43
Pavage	2,400 35
Matériaux de pavage	880 52
Maison de travail	1,494 10
Balance en mains, ce jour	18,241 62
	47,941 76

Nouvelle-Orléans, ce 16 août 1852.
(Signé) J. A. DUBEL, Dép.-Trésorier.

RAPPORT SEMI-MENSUEL DU TRÉSORIER.
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DOIT.

A balance au dernier rapport	$18,241 62
Montants reçus depuis :	
Municipalité No 2	28,889 97
Billets recevables	7,025 00
Intérêt	69 58
Taxes, 1851	23,310 42
Taxes, 1850	267 00
Taxes, 1849	12 51
Taxes, 1848	35 50
Ouverture de rues	16 19
Droits de levées	6,097 29
Cafés etc	20,089 77
Amendes	88 50
Geôle de police	82 00
Billards	275 00
Marchands, etc	280 00
Impressions	99 20
Remboursement de pavage	95 08
Rentes de terre	24 75
Bals, etc	5 00
Drays, charrettes, etc	159 00
Merciers et colporteurs	10 00
Taxe sur capital 1851	159 00
	$105 207 93

AVOIR.

Déboursé comme suit :

Ecoles publiques	13,243 68
Police	16,278 99
Salaires	6,697 93
Maison de refuge	384 44
Places publiques	436 36
Rues	13,123 33
Charité	284 37
Eclairage	2,399 25
Casuel	289 56
Pavage	14,715 70
Ouverture de Rues	3,786 00
Quais et Levées	14,850 40
Dessèchement	1,399 77
Matériaux de pavage	64 81
Marchés	47 50
Commissions	816 89
Compagnies d'incendie	1,385 00
Geôle de police	1,070 22
Elections	320 13
Propriétés foncières	1,099 00
Maison de travail	915 97
Canaux	75 00
Nègres de chaîne	306 50
Compagnies militaires	140 00
Impressions	270 44
Banquettes	577 78
Fournitures	335 40
Réparations de propriétés	9 35
Municipalité No 1	10,128 12
Balance en mains, ce jour	151 04
	$105,207 93

Nouvelle-Orléans, ce 31 août 1852.
(Signé) J. A. DUBEL, Dép.-trésorier.

Lecture est faite du message suivant, venant du Conseil des Aldermen :

A l'Honorable Président et à MM. les Membres du Conseil des Aldermen.

Messieurs.—Sous ce pli, je renvoie à votre Honorable Corps les résolutions suivantes adoptées par vous, et j'ai l'honneur de vous notifier qu'elles ont été rejetées par le Conseil des Assistants-Aldermen, à savoir :

Résolution autorisant l'achat d'un cheval pour la Compagnie d'Incendie James Gulick No 17.

Résolution autorisant les Collecteurs des ex-Municipalités à poursuivre leurs collections.

Résolution annullant le contrat avec Daniel Broderick.

Résolution autorisant le Voyer à faire placer des poteaux et à y mettre une chaîne, à travers la rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Condé, pendant les séances des Cours.

Le Conseil des Assistants-Aldermen a également rejeté les amendements de votre Honorable Corps aux résolutions suivantes, qu'il persiste à maintenir telles qu'elles ont été adoptées, à savoir :

Résolution autorisant l'emploi de cinq hommes par le Gardien de la Maison de Travail.

Résolution autorisant la vente du contrat pour la fourniture de l'huile et l'éclairage des lampes.

Le Conseil ayant persisté dans l'adoption de l'ordonnance relative au gouvernement de la Maison de Travail et Prison de la Ville, et ayant rejeté vos amendements à ce sujet, a nommé un comité de cinq membres chargé de s'entendre avec un comité semblable de votre part, composé de MM. Watkins, Relf, Shaw et Dolhonde. En vertu de la résolution (No 736) le comité des Rues et Débarcadères est constitué comité spécial, au sujet de l'ordonnance concernant le Département du Commissaire des Rues.

Je suis très respectueusement
Votre obéissant Serviteur,
(Signé) WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Le Président nomme un comité semblable pour s'entendre avec le Conseil des Assistants-Aldermen, composé de MM. Clarke, Sewell et Lugenbuhl.

Les résolutions suivantes, ainsi qu'elles ont été amendées par le Conseil des Assistants-Aldermen, sont sanctionnées :

Résolu que le Maire donne avis, conformément aux actes de la Législature, que c'est l'intention du Conseil-Général de la Ville de la Nouvelle-Orléans d'ouvrir et de consacrer, pour en faire un Parc Public, les îlets faisant face au chemin de la Métairie, portant les Nos 634 à 635, 669, 675, 692 à 698, 714 à 720, 737 à 743, 755 à 758, 665 à 668, 699 à 702, 710 à 713, et 744 à 747.

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à faire un plan et des spécifications d'une bâtisse en briques à deux étages, qui sera construite sur un terrain appartenant à la ville et situé dans la rue Baronne, (côté occidental) entre Girod et Hévia ; la dite maison sera pourvue des accommodements nécessaires aux bureaux du Recorder et du Capitaine de Police, et contiendra des cellules et des salles de détention pour les prisonniers, etc.

Qu'il soit de plus résolu, que quand les plans et spécifications de la dite bâtisse seront approuvés et acceptés par le Maire et les comités de Police du Conseil-Général, le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre le contrat, au rabais, après quinze jours d'avis dans le journal officiel. Les paiements seront effectués au comptant : la moitié quand la bâtisse sera plafonnée à l'intérieur, l'autre moitié quand la bâtisse sera achevée et acceptée par le Voyer. La vente sera sujette à l'approbation du Conseil.

Lecture est faite du message suivant du Conseil des Assistants-Aldermen :

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.
Nouvelle-Orléans, 27 Juillet 1852.

A l'Honorable Président et à Messieurs les Membres du Conseil des Aldermen :

Messieurs—Sous ce pli je vous transmets les résolutions suivantes passées par le Conseil des Assistants-Aldermen, auxquelles vous êtes invités à adhérer, à savoir :

Résolution autorisant le paiement de soixante quinze piastres à F. L. Nicomède.

Résolution remboursant des droits de quayage aux navires R. D. Sheppard et Judah Touro.

Résolution autorisant le paiement de cinq cent vingt-deux piastres à David John Rogers.

Résolution (No 289) autorisant le paiement de divers comptes.

Résolution autorisant le Voyer à effacer des spécifications relatives au chemin planchéié sur le chemin de la Félicité, la partie qui exige que le contractant se serve de deux longueurs de planches au sommet.

Résolution autorisant le Maire à faire divers contrats.

Résolution exigeant que les acheteurs de contrats déposent entre les mains du Contrôleur, la somme de vingt-cinq piastres dans certain but.

Résolution autorisant la vente du contrat à l'effet de paver en pierres rondes la rue Roffignac.

Résolution autorisant le paiement de cent-cinquante piastres à W. Allen.

Résolution autorisant le paiement de trente piastres à Wm Northern, et trente piastres à B. Garity.

Résolution relative à la folie de Wm H. Wells.

Résolution relative à la clôture des bals et salles de danse.

Résolution autorisant le paiement de soixante-treize piastres à A. J. Perkins, et dix piastres à H. Forno.

Résolution autorisant les capitaines de Police des premier, second et quatrième Districts à acheter de la poudre et à faire tirer le canon du soir.

Résolution autorisant les capitaines de Police à faire certains achats.

Résolution relative à la Compagnie d'Incendie Chalmette No 23.

Résolution appropriant sept cent cinquante piastres pour les dépenses de la Maison de Travail, pendant le mois de juin, 1852.

Résolution relative à la place Jackson.

Résolution relative aux marchés Ste Marie et Poydras.

Résolution relative à l'érection d'une statue en l'honneur de Henry Clay, sur la place Clay, quatrième District.

Résolution relative à l'enlèvement des ordures qui se trouvent à la station-aux-chevaux de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton, rue des Nayades.

Résolution relative à la place Annonciation.

Je suis très respectueusement
Votre obéissant Serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Les résolutions suivantes adoptées par le Conseil des Assistants-Aldermen, sont sanctionnées sur dispense des règles :

Résolution autorisant le paiement de soixante quinze piastres à F. L. Nicomède.

Résolution remboursant des droits de quayage aux navires R. D. Sheppard et Judah Touro.

Résolution autorisant le paiement de cinq cent vingt-deux piastres à David John Rogers.

Résolution (No 239) autorisant le paiement de divers comptes.

Résolution autorisant le Voyer à effacer des spécifications relatives au chemin planchéié sur le chemin de la Félicité, la partie qui exige que le contractant se serve de deux longueurs de planches au sommet.

Résolu de plus que le Voyer soit requis de se servir du rouleau pour écraser les coquilles qui garnissent les allées.

M. Burke propose d'amender la résolution de manière à effacer les mots "pendant les mois d'été soit," et de les remplacer par "après le mois de novembre de chaque année."

Sur dispense des règlements, la résolution, ainsi amendée, est adoptée.

La résolution suivante, venant du Conseil des Assistants-Aldermen, est lue deux fois :

Résolu que le Contrôleur émette son mandat sur le Trésorier en faveur de B. Garity pour la somme de $30, et en faveur de Wm Northern, pour $30 ; ces sommes étant dues pour leur salaire pendant un mois finissant le 20 octobre 1851, comme membres du Bureau de Santé.

M. Burke demande à amender en effaçant les mots "membres du Bureau de Santé" pour les remplacer par ceux-ci : "officiers de Santé"—Adopté sur dispense des règles.

La résolution suivante, du Conseil des Assistants-Aldermen, est lue deux fois :

Résolu que le Capitaines de Police des premier, second et quatrième Districts soient et demeurent requis d'acheter la poudre nécessaire pour tirer le canon du soir dans les dits Districts, et de présenter leurs comptes après qu'ils auront été approuvés par le Chef de Police ; et il sera du devoir des dits capitaines de Police de détacher un membre de la Police de chaque District pour tirer le dit canon du soir, sans compensation extra.

M. Clarke présente le substitut suivant :

Résolu qu'à dater du 1er octobre, on ne tirera plus le canon du soir dans les divers Districts de la ville.

M. Burke propose que le substitut soit déposé sur le bureau indéfiniment, et demande la division de la question—Adopté.

M. Lugenbuhl présente le substitut suivant :

Résolu qu'on se servira pour tirer le canon du soir, d'une pièce à la Paixhan de 80 qui sera placée au pied de la rue du Canal ; mais on discontinuera de tirer le canon dans les divers Districts.

Sur motion de M. Stockton, ce substitut est déposé indéfiniment sur le bureau.

M. Burke demande à amender la résolution ainsi qu'elle a été présentée, en ajoutant "troisième District"—Adopté.

M. E. W. Sewell, Rapporteur du comité de Finances, présente la résolution suivante, qui est adoptée, sur dispense des règles :

Résolu que le Trésorier paie les sommes suivantes, sur le mandat du Contrôleur, à savoir :

J. P. Harman, pour services rendus en qualité de clerc du Commissaire des Rues, vingt-cinq piastres.

M. Roohracher, rafraichissements à l'élection, dixième Ward, quatrième District, à l'élection de la taxe sur les chemins de fer, dix-huit piastres.

A. F. Cochran & Cie, pour huile de lampe, sept cent-huit piastres et quatre-vingts sous.

S. Minde pour réparation des banquettes de la Prison de Paroisse et Geôle de la Ville, quarante-cinq piastres.

Trimaille, pour nettoyage de latrines du bureau du Recorder, troisième District, douze piastres.

J. H. Maddox, pour annonces d'esclaves, etc, vingt-deux piastres.

L. D. Ackley, pour un bateau, etc., pour le premier District, une piastre et soixante-quinze sous.

A. McGuin, pour du bois à l'usage de la machine à dessécher du premier District, quinze piastres.

Jas O'Hara, pour avoir arrangé le bureau du Wharfinger, second District, dix piastres.

Dr. J. Carter, examen du corps d'un enfant, (enquête) dix piastres.

P. Poutz, pour du bois de charpente, troisième District, au mois de juin, deux cent-trente trois piastres et soixante-trois cents.

J. B. Steel, fournitures, quatre-vingt-treize piastres et quarante cents.

Capt. T. McGovern, dépenses pour nourriture de prisonniers, louage de voitures, etc., cinquante piastres et cinquante cents.

A. Jensen, pour réparation à la cuve qui se trouve dans la cour du bureau du Recorder, troisième District, quinze piastres.

M. Seld, pour pension d'un orphelin, en juin et juillet, vingt piastres.

Boyle et Shumway, divers pour le bureau du Contrôleur, deux piastres.

J. G. Dunlap, divers pour le bureau du Recorder, premier District, neuf piastres.

Louisiana State Republican, pour annonce d'élection, etc., huit piastres.

Jas Syme, pour médicaments à l'usage de la Maison de Travail, mois de juin, quarante-huit piastres et trente-cinq cents.

D. S. Duvers, trois jours de transport de bois et de sable, quatrième District, neuf piastres.

H. W. Adams, argent payé pour empiler du bois, quatrième District, huit piastres.

H. et W. Miller, pour nattes à l'usage du bureau du Recorder, quatrième District, quinze piastres.

C. Flint et Jones, chaises à l'usage du bureau du Contrôleur, dix-sept piastres et cinquante cents.

J. Gauche, divers, huit piastres et vingt sous.

J. Williams, transport de poissons gâtés, etc., quarante-cinq piastres.

Jacob Rice, enquêtes, deux cent soixante piastres.

Tiegunshun, pose de vitres aux lampes, quatrième District, quatorze piastres et cinquante sous.

V. Hébert, livres, six piastres.

D. Harris, pour charroi de bois de charpente, six piastres et cinquante sous.

S. Butler, installation pour le bureau du recorder, premier District, cent quarante-cinq piastres et cinquante sous.

G. W. Hardin, services comme officier de santé, troisième ward, premier District, trente piastres.

A. Lefrançois, réparation de ponts, dix piastres.

B. Laborde, corbillard, etc., soixante-trois piastres.

Neuvième Brigade, appropriation du premier District, vingt piastres.

T. F. Thorp, enquêtes, quatrième District, dix piastres.

P. A. Bertrand, pour 7,437 saucisses empoisonnées, sept cent quarante-trois piastres et soixante-dix sous.

Giquel et Jamison, divers, douze piastres.

Compte du commissaire des rues, pour le mois de juillet, quarante-cinq piastres et trente cents.

Compte du commissaire des rues, pour le mois d'août, soixante-neuf piastres.

Compte des ouvriers, charrettes, etc., pour le mois d'août, cinq cent vingt-neuf piastres et trente cents.

Compte des ouvriers, charrettes, etc., pour le mois d'août, cinq cent vingt-neuf piastres et trente cents.

P. Carmody, pour loyer de maison pour la compagnie d'incendie Franklin No 11, de janvier à juillet, cent vingt piastres.

L. F. Jonte, pour rafraichissements à l'élection de la taxe relative au chemin de fer, à la paroisse Jefferson, vingt piastres.

R. Winn, pour erreur en payant ses comptes de taxes, six piastres.

R. R. Swasey, pour relieure, etc., soixante-trois piastres et cinquante cents.

M. Moruc, pour peinture, quarante-deux piastres.

R. Condon, louage de voiture, quatre piastres et cinquante cents.

I. C. Dillard, services comme officier de santé, cinquième ward, trente piastres.

H. Darling, réparation et arrangement du bureau du recorder, quatrième District, quatre-vingt sept piastres et trente-huit cents.

W. B. Wood, enquête, dix piastres.

Louis Vinot, services, dix piastres.

Comptes des ouvriers pour le mois de juillet, quatrième District, quinze cent quatre-vingt-quatre piastres et soixante-quinze cents.

Compte de charrettes, troisième District, seize cent quarante-six piastres et quatre-vingt-onze cents.

Compte de juillet, quatre cent vingt-huit piastres et vingt-trois cents.

C. W. Commack, balance due pour l'élargissement de la rue Joséphine, soixante-dix-huit piastres et quatre-vingt six cents.

F. Bartchy, divers, écoles du quatrième District, cinquante et une piastres et cinquante cents.

J. R. Cochrane, pour peindre les maisons d'écoles, sept cent vingt-cinq piastres.

H. Darling, réparations aux maisons d'écoles, quinze piastres.

J. C. Costley, travaux aux maisons d'écoles, cent vingt-une piastres et cinquante cents.

H. et W. Miller, pour natter des maisons d'écoles, vingt-neuf piastres et soixante-treize cents.

G. W. Holden, écoles, vingt-cinq piastres et cinquante-cents.

John Page, travaux aux écoles, cent vingt-une piastres et cinq cents.

A. F. Cochrane & Co, seize bariques d'huile de lampe, sept cent quatre piastres et quarante-cinq cents.

B. Laborde, pour transport de malades à l'hôpital de charité, du 1er juillet au 1er septembre, quatre-vingt-dix piastres.

W. Eleming, fournitures pour les bureaux du recorder, du wharfinger, de la police et du commissaire des rues, cent vingt-neuf piastres et quarante-cinq cents.

T. Huss, réparations aux pompes du marché de la rue des Magasins, quinze piastres.

R. H. et E. Rawdon, pour étamper une plaque portant la signature du contrôleur, vingt-cinq piastres.

L. Hardouin, loyer de la maison qui sert de corps-de-garde, second ward, trente piastres.

Theol. Stark, copie du contrat pour construire le marché, trois piastres.

Compte des paveurs et ouvriers, premier et quatrième District, mille sept cent soixante-sept piastres et quarante-trois cents.

Compte du bateau drageur, mois d'août, trois cent neuf piastres et dix-neuf cents.

Compte du département du voyer, mois d'août, neuf cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois cents.

Compte des charrettes du voyer, à l'usage des premier, troisième et quatrième Districts, mois d'août, neuf cent cinquante-huit piastres et cinquante cents.

Compte des charpentiers, charrettes, ouvriers, troisième District, mois d'août, neuf cents piastres et trente-neuf cents.

Compte des ouvriers, charrettes, etc., second District, mois d'août, onze cent vingt-six piastres et vingt-six cents.

Compte des hommes employés aux travaux publics, quatrième District, quatorze cent quatre-vingt-huit piastres et quarante-neuf cents.

E. A. Michel, pour divers, douze piastres et cinquante-cinq cents.

Jos Lanata, chandelles pour le Conseil des Aldermen, douze piastres et quatre-vingt-dix cents.

Compte des ouvriers et charrettes, troisième District, mois d'août, treize cent quatre piastres et quatre-vingt treize cents.

Compte des ouvriers et charrettes, troisième District, mois de juillet, deux cent quarante-quatre piastres et soixante-quinze cents.

Compte des ouvriers et charrettes, troisième District, mois de juin, quarante piastres et vingt-trois cents.

Greffier de la cinquième Cour de District, pour frais dans l'affaire de J. W. Hazard, contre la municipalité No 2, seize piastres et soixante-dix cents.

(Signé) E. W. SEWELL.
J. W. BURKE.

M. Burke, au nom du comité de finances, présente la résolution suivante, qui est adoptée sur dispense des règles :

Résolu qu'après la passation de cette résolution, le contrôleur, en contrôlant des comptes, etc., contre la Corporation de la Nouvelle-Orléans, pour ouvrage fait d'après contrat, et payable en bons ou billets portant intérêts, pourra émettre des mandats à vue sur le trésorier.

M. Clarke, rapporteur du comité des rues et débarcadères, présente le rapport et l'ordonnance qui suivent, lesquels sont adoptés sur dispense des règlements :

Le comité des rues et débarcadères, conjointement avec le comité du Conseil des Assistants-Aldermen, auquel avait été référée l'Ordonnance régularisant les droits de Levée et de quayage, etc., demande à présenter l'Ordonnance suivante pour que ce Conseil adhère aux amendements proposés par le Conseil des Assistants-Aldermen.

(Signé) GEORGE CLARKE.
J. M. BURKE.
EDW. W. SEWELL.

Ordonnance pour régler les taxes de Levées et de Quais sur tous navires ou bâtiments venant de la mer, et sur les bateaux à vapeur, chalands, barges, etc.

Le Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans ordonne ce qui suit :

Art. 1er.—A partir de l'adoption de la présente Ordonnance, les taxes de Levée et de Port sur les navires et autres bâtiments à voiles, navires et bateaux à vapeur, chalands, barges et autres embarcations sont fixées comme suit, savoir :

Sur tous navires ou bâtiments à voiles de 1,000 tonneaux et au-dessous, 25 cents par tonneau.

Tout excédant de tonnage au-dessus de 1,000 tonneaux, 20 cents par tonneau.

Sur tous navires à vapeur, 17½ cents par tonneau.

Sur tous bateaux à vapeur de mille tonneaux et au-dessous, 15 cents par tonneau.

Tout excédant de tonnage au-dessus de mille tonneaux, 10 cents par tonneau.

Sur tout chaland ne mesurant pas au-dessus de 80 pieds, $10.

Sur tout chaland mesurant de 80 à 100 pieds, $12.

Sur tout chaland mesurant au-dessus de 100 pieds, $15.

Sur toute barge mesurant plus de 70 pieds en longueur, $12.

Sur toute barge mesurant moins de 70 pieds, et n'excédant pas quinze tonneaux de port, $8.

Sur toute coque de bateaux à vapeur employée comme barge, $25.

Sur toute embarcation et pirogue de cabotage, $2.

Tout chaland, barge et autre bâtiment, à l'exception des bateaux à vapeur, servant au transport des briques, bois de char